Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212203913-20260205-05_02_2026_11-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YVIGNAC-LA-TOUR
****

Séance du 5 février 2026

L'an deux-mille-vingt-six et le cinq février à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc BOISSEL, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 27 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Absent : 1 Pouvoir : 0

Présents : Jean-Luc BOISSEL, Christine LAFFICHER LE FLOHIC, Jean-Luc HAGUET, Claudine LUCAS, Alain LESLÉ, Alain LHERBETTE, Jacques CARNET, Annie DOUARD, Jean-Luc FAIERIER, Régine POILVÉ, Anthony DESCHAMPS, Florian RESLOU, Cécile CHENU, Didier BECK

Absente : Marine DESPRAT

Secrétaire de séance : Jean-Luc HAGUET

05/02/2026-11	**OISCL : DEMANDE DE PARTICIPATION POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE** 7.6 – Contributions budgétaires

Madame LAFFICHER LE FLOCHIC, première adjointe, informe le Conseil Municipal du projet associatif mené par l'OISCL avec la volonté de développer l'accès à la culture sur le territoire.

L'objectif de ce projet associatif est double :

- Créer un projet de territoire mettant en avant culture et territoire ;
- Créer une forme de récurrence pour fidéliser et promouvoir en nombre.

L'objectif consiste à programmer un évènement par mois et par commune permettant de proposer aux habitants du territoire neuf animations ou évènements par an. Madame LAFFICHER LE FLOHIC précise que ces manifestations sont ouvertes à tous.

Une partie du budget est allouée par l'OISCL puisque intégrant son projet associatif ; arrêté à 4 000 € pour l'année 2026.

Sur suggestion de la commission culture, l'OISCL propose aux communes de participer et ainsi promouvoir la culture pour ses habitants en subventionnant à hauteur de 0.50€ /habitant ce projet soit, pour la commune d'Yvignac-la-Tour : 582.50 € (population totale au 1er janvier 2023 entrée en vigueur au 1er janvier 2026 : 1165)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de participer au financement du projet culturel de territoire mené par l'OISCL pour un montant de 582.50 € soit 0.50 € par habitant, pour l'année 2026.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier**

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Pour expédition conforme,
Le Maire,
Jean-Luc BOISSEL

Le secrétaire de séance,
Jean-Luc HAGUET

Délibération transmise en Préfecture
et affichée le 12/02/2026
Le Maire,
Jean-Luc BOISSEL